

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 25 mars 2013

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 5 mars 2013

21 Conservatoire Municipal de Musique et de Danse - Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) – convention avec collège Michelet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BOGHI, M. KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CAPON

M GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FÉVRIER

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Dans le cadre d'un partenariat d'éducation artistique, le collège Michelet et la Ville de Creil proposent aux élèves du collège Jules MICHELET des cours de pratique vocale dispensés gracieusement par le conservatoire municipal de musique et de danse pendant le temps scolaire.

Ces cours sont destinés aux élèves inscrits dans les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM). Celles-ci ont pour but de favoriser tant la réussite scolaire que l'épanouissement artistique des élèves qui y sont admis. L'objectif est de permettre aux élèves motivés par cette formation musicale et artistique de recevoir, en complémentarité leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique. Pour chaque niveau, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, le collège Michelet a ouvert une classe CHAM à dominante vocale.

Je vous propose de renouveler ce partenariat en autorisant monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la convention ci-annexée,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 5 mars 2013,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le collège Michelet concernant les Classes à horaires aménagés musique (CHAM) au titre des années scolaires 2012/2013 - 2013/2014 - 2014/2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 MARS 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **02 AVR. 2013**

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... **2/04/13**
et publication ou notification le... **10/04/13**
CREIL, le... **10/04/13**

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

